



Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020
Comité unique de programmation du 25 septembre 2015
COMPTE-RENDU

Membres présents avec voix délibérative : 24/30

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Région		ERHEL	Corinne
Public		Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	NICOLAS	Isabelle
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	GUELOU	Hervé
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves
Public		Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	HENRY	Serge
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne
Public		Conseil départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Privé		Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard
Privé	Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle
Privé	Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles
Privé	Economie	ADESS	Suppléant	CARADEC	Gérard
Privé	Tourisme	Pays touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc
Privé	Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre
Privé	Vie sociale&col.	CGT	Titulaire	DUMONT	Benoît
Privé	Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier
Privé	Vie sociale&col.	FSU	Suppléant	LE COQ	Jean-Pierre
Privé	Vie sociale&col.	PEP	Suppléant	TOQUET	Sonia
Privé	Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel

Excusés :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	NEDELEC	Jean-Yves
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Suppléant	LE BRIAND	Gilbert
Public		Conseil départemental 22	Suppléant	LEON	Erven
Privé	Economie	Club des entreprises	Suppléant	JEHANNO	Sylvie
Privé	ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry
Privé	Enseignement/R.	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne
Privé	Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe
Privé	Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine

Membres avec voix consultative - Excusés

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Invité	MARQUET	Christian
Région	Invité	HASCOET	Guy
Sous-Préfecture	Invité	YANNOU-GILLET	Sophie

Techniciens

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Technicien	CUERQ	Gaëlle
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	CHABROL	Cécile
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	ANCEAUME	Catherine
Pays du Trégor-Goëlo	Technicien	BACOR	Christelle
Conseil de développement	Technicien	SARCHET	Anne-Claire
Lannion-Trégor Communauté	Technicien	MARECHAL	Nadine
Cdc du Haut-Trégor	Technicien	BESNIER	Anne

Vérification du quorum

Le double quorum est atteint.

Le CUP est composé de 30 membres (15 représentants élus et 15 représentants de la société civile).

Pour atteindre le double quorum, il faut :

- La présence de la moitié des membres, soit 15 membres.
Sont présents 24 membres votants.
- Une majorité de membres privés.
C'est le cas ce jour avec 11 membres élus / 13 membres du collège privé.

Ordre du jour du Comité

- Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 4 septembre
- Validation du projet de règlement intérieur du Comité
- Définition de règles de financement (taux et plafonds)
- Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action
- Arbitrage sur les suites à donner aux projets déposés par anticipation avant la signature du Contrat
- Examen de deux projets :
 - x Réhabilitation de la piscine du Haut-Trégor à Tréguier – Cdc du Haut-Trégor
 - x Création du Photonics Park (phase 1) – Lannion-Trégor Communauté
- Questions diverses : notification de l'enveloppe ITI FEDER

Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 4 septembre

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Validation du projet de règlement intérieur du Comité

Corinne ERHEL rappelle que le projet de règlement intérieur, élaboré à partir des décisions du Comité unique de programmation du 4 septembre, a été diffusé aux membres en préparation de cette réunion.

Benoît DUMONT propose plusieurs amendements à ce projet de règlement intérieur, en accord avec les autres organisations syndicales membres du Comité :

x Concernant l'envoi des documents préparatoires et des fiches-projets, il est demandé que le délai d'au moins 7 jours avant la tenue de la réunion soit porté à 15 jours avant la réunion du Comité.

Après explication par les référentes techniques, Gaëlle CUERQ et Cécile CHABROL, des différentes contraintes de procédure qu'elles doivent respecter en préparation des Comités, avec notamment la consultation des services sectoriels de la Région concernés pour chaque projet, Corinne ERHEL et Isabelle NICOLAS soumettent la proposition d'amendement au vote du Comité : 16 membres sont favorables au maintien du délai d'au moins 7 jours avant le Comité, 5 membres sont favorables au délai de 15 jours avant le Comité, 3 membres s'abstiennent. En conséquence, cette proposition d'amendement n'est pas retenue. Le règlement intérieur ne sera pas modifié sur ce point. Toutefois, dans la mesure du possible, les fiches-projets seront diffusées le plus tôt possible.

Jean-Pierre TRILLET demande qu'une information plus précise soit donnée aux membres du Conseil de développement concernant les modalités de dépôt et d'instruction des projets afin de mieux comprendre les procédures.

x Il est demandé qu'une information soit diffusée auprès des membres du Comité dès qu'une fiche-projet est déposée auprès du Pays.

Les membres du Comité s'accordent sur la modalité suivante : à chaque réunion du Comité, un tableau récapitulatif des fiches-projets ouvertes sur la plate-forme de dématérialisation et de leur état d'avancement sera présenté. Cet élément sera intégré dans le règlement intérieur.

x Il est demandé que les possibilités de financement (au travers du Contrat de partenariat, d'appels à projets, ...) soient diffusées le plus largement possible afin que tous les porteurs de projet potentiels soient bien informés.

Les membres du Comité sont d'accord avec cet objectif de communication et d'information. Cela ne constitue cependant pas une clause supplémentaire du règlement intérieur du Comité, qui régit uniquement le fonctionnement interne du Comité.

x Il est demandé de mettre en place un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat.

Isabelle NICOLAS indique que l'évaluation fait bien partie des missions du Comité indiquées dans le règlement intérieur. La mise en place de cet outil sera plus explicitement mentionnée dans ce règlement intérieur.

x Concernant les modalités de prise de décision, il est proposé d'appliquer systématiquement les modalités de vote à bulletin secret.

Au vu de la lourdeur que cette systématisation pourrait engendrer et de la volonté des membres du Comité d'instaurer un fonctionnement basé sur la confiance, cette proposition d'amendement n'est pas retenue. Le règlement intérieur ne sera pas modifié sur ce point.

Jean-Pierre LE COQ indique que l'horaire choisi pour la tenue des réunions du Comité (14h30) n'est pas adapté pour les membres du Comité en activité, il demande si cette modalité peut être modifiée.

Arnaud PARISCOAT rappelle qu'il n'y était également pas favorable, mais que la majorité des membres du Comité s'est prononcée en faveur de cet horaire lors de la réunion d'installation du 4 septembre et qu'il n'est pas souhaitable de revenir à chaque réunion sur les décisions prises par le Comité. Les membres du Comité décident de ne pas modifier l'horaire des réunions du Comité. Le règlement intérieur ne sera pas modifié sur ce point.

Joël LE JEUNE manifeste sa désapprobation concernant les modalités instaurées à propos des risques de prises d'intérêt entre les membres du Comité et les maîtres d'ouvrage des opérations proposées à la programmation.

Corinne ERHEL rappelle qu'il s'agit de sécuriser juridiquement les décisions du Comité, que ces règles sont obligatoires pour les fonds européens et que la Région, désormais autorité de gestion et dans le respect des dispositions concernant la transparence de la vie publique, souhaite que ces règles s'appliquent à l'ensemble du Contrat de partenariat. Les membres du Comité décident de ne pas modifier le règlement intérieur sur ce point.

En conclusion, le projet de règlement intérieur est validé à l'unanimité avec l'intégration des deux propositions de compléments retenues par le Comité.

Définition de règles de financement

Concernant l'utilisation des crédits de fonctionnement de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement, crédits qui sont limités, le Comité adopte les principes suivants :

- *Les crédits de fonctionnement de cette Convention seront prioritairement consacrés aux porteurs de projet associatifs proposant des projets ayant un rayonnement a minima intercommunal.*
- *Concernant la dégressivité de l'aide régionale sur les trois années maximum d'aide, les taux d'intervention sont de 40% pour la première année, 30% pour la deuxième année, 20% pour la troisième année.*

Concernant les projets relatifs à des écoles publiques maternelles ou primaires et à des équipements enfance-jeunesse, le Comité adopte les principes suivants :

- *Une aide maximale de 10% pour les projets de dimension communale plafonnée à 100 000 €.*
- *Une aide maximale de 15% pour les projets de dimension intercommunale (RPI par exemple) plafonnée à 120 000 €.*

Concernant les projets de développement économique générant des recettes (par exemple, hôtel d'entreprises), le Comité adopte :

- *Un taux de subvention unique de 20% maximum de la dépense subventionnable pour les projets de travaux et équipements < à 1M€ générant des recettes comme pour les projets de travaux et équipements > à 1M€ générant des recettes.*

Concernant les projets communaux (hors dispositions relatives aux projets d'écoles publiques maternelles ou primaires et d'équipements enfance-jeunesse), le Comité adopte les principes suivants :

- *Une mobilisation d'un fonds de concours de l'EPCI souhaitée, mais non imposée.*
- *Une aide maximale de 10% pour les projets de dimension communale plafonnée à 300 000 €.*
- *Une aide maximale de 15% pour les projets communaux d'envergure intercommunale ne bénéficiant pas d'un fonds de concours de l'EPCI, plafonnée à 300 000 €.*
- *Inéligibilité des projets de city-stade.*

Concernant les projets intercommunaux, le Comité adopte :

- *Un plafond maximum de subvention de 500 000 € toutes fiches-actions et thématiques confondues.*

Concernant les projets relevant de la thématique « énergie » (cf. fiche-action 1.3.), les projets pouvant relever d'un financement dans le cadre de l'ITI FEDER, seul ce financement sera mobilisé dans le cadre du Contrat de partenariat jusqu'à épuisement de l'enveloppe FEDER concernée. Ensuite, pour ces projets, des financements pourront être sollicités dans le cadre de la Convention relative aux fonds régionaux.

Corinne ERHEL rappelle que les règles et modalités définies par le Comité unique de programmation peuvent être modifiées ou complétées en tant que de besoin sur décision de celui-ci (dans le respect des modalités de la Région inscrites dans la Convention).

Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action

	Crédits régionaux 2014-2016	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique	1 675 118 €	40 000 € (2%)	1 635 118 € (98%)
1.1. Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	915 118 €	0 €	915 118 € (100%)
1.2. Développer les circuits courts et les filières locales	60 000 €	0 €	60 000 € (100%)
1.3. Soutenir le développement d'une « économie verte »	320 000 €	0 €	320 000 € (100%)
1.4. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	160 000 €	0 €	160 000 € (100%)
1.5. Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	220 000 €	40 000 € (18%)	180 000 € (82%)
PRIORITE 2 : Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant	1 116 745 €	500 000 € (45%)	616 745 € (55%)
2.1. Préserver le cadre de vie, l'environnement, les paysages	62 000 €	0 €	62 000 € (100%)
2.2. Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires	400 000 €	0 €	400 000 € (100%)
2.3. Développer les politiques de logement et de l'habitat	75 000 €	0 €	75 000 € (100%)
2.4. Développer l'accessibilité, la mobilité et l'offre multimodale	59 745 €	0 €	59 745 € (100%)
2.5. Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être	520 000 €	500 000 € (96%)	20 000 € (4%)
PRIORITE 3 : Valoriser et développer la dimension Terre & Mer du territoire	558 373 €	0 €	558 373 € (100%)
3.1. Conforter la place des activités primaires (pêche, agriculture, aquaculture)	110 373 €	0 €	110 373 € (100%)
3.2. Anticiper l'évolution du trait de côte et s'adapter aux effets du changement climatique	8 000 €	0 €	8 000 € (100%)
3.3. Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	20 000 €	0 €	20 000 € (100%)
3.4. Développer durablement la plaisance et les activités nautiques	320 000 €	0 €	320 000 € (100%)
3.5. Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	100 000 €	0 €	100 000 € (100%)
Axe rééquilibrage territorial	0 €	0 €	0 €
Axe services collectifs essentiels	372 248 €	0 €	372 248 € (100%)
TOTAL DOTATION PTG	3 722 484 €	540 000 € (14,5%)	3 182 484 € (85,5%)

Gérard FALEZAN demande si la ventilation présentée permet de prendre en compte les projets en attente de programmation, ainsi que les projets connus sur le territoire. Il évoque notamment la fiche-action 2.4. au sein de laquelle devrait s'inscrire les travaux de la gare de Lannion.

Gaëlle CUERQ explique que, pendant la période de transition entre la fin du précédent Contrat et le début de celui-ci, 24 projets ont été déposés par anticipation auprès de la Région afin de permettre à ces opérations de démarrer. La Région a émis un récépissé de dépôt qui n'a aucune valeur d'engagement concernant l'attribution future d'une subvention dans le cadre du Contrat de partenariat. La connaissance de ces projets a effectivement fait partie des éléments pris en compte pour proposer la ventilation de la dotation régionale par fiche-action. Toutefois, ces projets devront suivre la procédure désormais mise en place et être examinés par le Comité.

Concernant la fiche-action 2.4., Cécile CHABROL précise que la thématique « accessibilité » est dotée, en plus des 59 745 € affectés à cette fiche-action, d'1M€ dans le cadre de la fiche-action commune avec le Pays de Guingamp (dont 300 000 € spécifiquement pour le territoire du Pays du Trégor-Goëlo) et 683 333 € dans le cadre de l'ITI FEDER.

Jean-Pierre LE COQ demande si la ventilation par fiche-action pourra être revue en cours de programmation.

Isabelle NICOLAS rappelle que la ventilation porte sur la dotation 2014-2016 des fonds régionaux du Contrat de partenariat. Cette ventilation sera donc en tout état de cause revue à l'occasion de la clause revoyure en 2017. D'ici là, des ajustements pourront être apportés entre les fiches-actions et les priorités. Il faudra également s'interroger dans le cas de fiches-actions peu ou pas sollicitées.

Jean-Pierre TRILLET souligne que la réhabilitation thermique a été pointée comme un enjeu majeur lors des travaux préparatoires et s'interroge sur le faible montant affecté à la fiche-action 2.3.

Cécile CHABROL indique que cette ventilation tient compte des programmes de travaux communiqués par les bailleurs sociaux et que, au montant affecté à la fiche-action 2.3., s'ajoute une dotation de 433 182 € dans le cadre de l'ITI FEDER. Par ailleurs, elle précise que ces financements ne peuvent être mobilisés que sur les projets de réhabilitation énergétique de logements sociaux et que les opérations relatives aux travaux relevant du champ de l'habitat privé sont inéligibles.

À cette occasion, les membres du Comité sont informés de la dotation de **1 600 701 €** attribuée au Pays du Trégor-Goëlo pour les 4 actions du PO FEDER territorialisées (ITI FEDER) :

- Développement des usages numériques = 191 978 €
- Développement des énergies renouvelables = 292 208 €
- Réhabilitation énergétique de l'habitat social = 433 182 €
- Mobilités : Pôles d'Échanges Multimodaux TGV, Transports en commun en site propre, Gares TER et arrêts principaux des lignes routières régionales = 683 333 €

Suites à donner aux projets déposés par anticipation

Dossier déposé par anticipation	Suites à donner
Association KerNEL « Décollage du Fablab de Lannion »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 1.5. + ITI FEDER
BSB « Acquisition-amélioration de 3 logements à Rospez (Le Presbytère) »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.3.
Cdc du Haut-Trégor « Réhabilitation de la piscine du Haut-Trégor à Tréguier »	projet présenté au Comité
Cdc du Haut-Trégor « Création d'une maison de services à Tréguier »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.2.
Emeraude ID « Réaménagement et extension du restaurant »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 1.4.

Dossier déposé par anticipation	Suites à donner
Langoat « Etude préalable à l'aménagement du bourg »	à voir en fonction du cadre qui sera fixé pour les aménagements de bourg
Langoat « Réhabilitation de la Cour du Tilleul (locaux asso., ludothèque) »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.1.
Langoat Réhabilitation du commerce alimentaire »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services » si soutien au dernier commerce retenu comme éligible
Lannion « Extension et restructuration du groupe scolaire du Kroas Hent »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services »
Lannion « Restructuration de la Maison de quartier de Loguivy »	<i>sollicitation retirée ? À vérifier auprès du maître d'ouvrage</i>
Lannion « Restructuration de la Maison de quartier de Serval »	<i>sollicitation retirée ? À vérifier auprès du maître d'ouvrage</i>
Lannion « Restauration Ste Anne : création d'un espace socio-culturel »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.2.
LTC « Etude sur la zone dunaire de la Lieue de Grève »	<i>sollicitation retirée par le maître d'ouvrage</i>
LTC « Construction d'un espace multi-accueil et d'un local jeunes à Plouaret »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services »
LTC « Programme de modernisation de la gare de Plouaret-Trégor – Phase 3 »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.4.
LTC « Construction d'un hôtel d'entreprises à Plounévez-Moëdec »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 1.1.
LTC « Extension d'un hôtel d'entreprises (Bienvenu) sur l'espace d'activités de Pégase »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 1.1.
LTC « Construction d'un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités de Pégase V »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 1.1.
Plougrescant « Travaux de remise en état de la rampe d'accès à la mer à Pors Hir »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 3.4.
Plouguiel « Aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD70 »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 2.4. Types de travaux éligibles à préciser
Ploumilliau « Construction d'un espace polyvalent pour l'enfance »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services »
Pommerit-Judy « Construction d'un restaurant scolaire »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services »
SIVU Triskol « Création d'un groupe scolaire à Prat »	à examiner dans le cadre de l'Axe « Services »
Trévou-Tréguignec « Travaux sur les cales de Port Le Goff et du Port Royau »	à examiner dans le cadre de la fiche-action 3.4.

Projets examinés par le Comité

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche-projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
« Réhabilitation de la piscine du Haut-Trégor à Tréguier » Cdc du Haut-Trégor	Priorité 2 : Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant FA 2.5. Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être	Avis favorable à l'unanimité Arnaud PARISCOAT, Jean-Yves LE GUEN, et Serge HENRY ne prennent pas part à la délibération et au vote.	Subvention Région : 500 000 € Dépense éligible : 2 843 108 €
« Création du Photonics Park à Lannion - Phase 1 » Lannion-Trégor Communauté	Priorité 1 : Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique FA 1.5. Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	Avis favorable à l'unanimité Joël LE JEUNE, Hervé GUELOU, et Maurice OFFRET ne prennent pas part à la délibération et au vote.	Subvention Région : 40 000 € Dépense éligible : 200 000 €

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenant dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Isabelle NICOLAS,
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo



Corinne ERHEL,
Conseillère régionale référente





Réhabilitation de la piscine du Haut-Trégor à Tréguier

Pays du Trégor-Goëlo

Fonds sollicités :

Region

Axes :

Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant

Fiche Action :

FA 2.5 Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être

Fonctionnement / Investissement :

Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Communauté de communes du Haut-Trégor

N° SIRET : 200 035 699 00

Forme juridique : EPCI

Représentant de la structure demandeuse : PARISCOAT Arnaud, Président

Représentant technique du projet : BESNIER Anne, Direction Aménagement, anne.besnier@haut-tregor.com

Adresse postale : Zone d'activité de Convenant-Vraz CS 50042 22220 Minihiy-Tréguier

Adresse électronique : officiel@haut-tregor.com

Tel : 02 96 92 33 46

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

La Communauté de Communes du Haut Trégor est propriétaire d'une piscine caneton des années 70.

Sa vétusté a conduit les élus à entamer une réflexion sur les attentes des usagers et les besoins du territoire en matière d'établissement aquatique.

La piscine est ouverte du lundi matin au dimanche midi pour répondre aux besoins de tous les établissements scolaires du territoire et offrir des créneaux pour le public et les associations. La fréquentation annuelle est d'environ 40 000 usagers. Cette fréquentation est en baisse depuis quelques années dû à la perte d'attractivité d'un bâtiment vieillissant. Considérant l'importance de cet équipement pour le « Savoir Nager » il a été décidé de lancer une étude de faisabilité avec un programmiste pour mettre en adéquation les besoins et les capacités financières de la collectivité. De cette étude a découlé un projet de réhabilitation restant centré sur le « Savoir Nager », sans extension vers un volet ludique.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

L'objectif du projet est de rendre plus attractif un équipement aquatique aujourd'hui vétuste tout en améliorant le fonctionnement notamment par des économies d'énergies.

La piscine de TREGUIER est une piscine uniquement à vocation sportive où on ne trouve qu'un bassin sportif. Cet objectif de Savoir Nager est conservé dans le projet envisagé.

Le public visé est l'ensemble de la population de la Communauté de Communes et des Communautés de Communes voisines ne bénéficiant pas d'équipement de ce type. Les écoles du territoire et des EPCI voisins sont également très demandeuses de créneaux pour l'apprentissage, de la grande section de maternelle au lycée. Les associations sont aussi visées par ce projet : Sont accueillies des associations de natation, de plongée, de Kayak ou de sauvetage en mer.

L'hôpital de Bégard utilise l'équipement, tout comme l'IME.

L'établissement sera ouvert 7 jours sur 7, près de 350 jours par an sur des amplitudes horaires permettant au plus grand nombre de bénéficier du service.

Le mode de gestion envisagé est la régie.

3 - Présentation resumée du projet

Rénovation et extension de la piscine de Tréguier, comprenant :

- démolition complète du bâtiment "vestiaires"
- rénovation de la halle bassin existante (4 couloirs de nage)
- construction d'un nouveau bâtiment venant en extension de la halle bassin existante et comprenant tous les locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement de la piscine (accueil, vestiaires, locaux du personnel, locaux technique)

Le projet de réhabilitation retenu résout notamment tous les désordres réglementaires :

- Accessibilité PMR
- Les obligations sanitaires :
 - * création d'un bassin tampon pour permettre une meilleure régulation du traitement de l'eau
 - * création des double goulottes pour traiter indépendamment les eaux du bassin et les eaux des plages
- La réduction des consommations en fluides avec notamment le choix d'un chaufferie bois et un travail très important sur les économies d'énergies.
- L'amélioration de l'offre de services pour les différents usagers

Pour établir ce programme, un programmiste a été retenu, associé à un bureau d'études énergétiques. La Communauté de Communes a pris l'attache du Conseiller en Energie Partagé du Pays Trégor-Goëlo pour suivre ces 2 études.

A la suite de l'établissement du programme, la Communauté de Communes a retenu un cabinet d'architecte, le Cabinet VENDEVILLE de BREST

4 - Localisation

Localisation géographique :

CCHT

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Intercommunal

5 - Résultat attendu

La piscine actuelle accueille environ, tout public confondu, 40 000 usagers par an.

En la rendant plus attractive on peut espérer améliorer cette fréquentation, en facilitant notamment l'accès aux familles pour qui l'équipement est aujourd'hui plus difficilement accessible (absence de toilettes enfants, d'espace de langage bébé,...) et aux personnes à mobilité réduite (mise en place d'un fauteuil de mise à l'eau, ...)

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Déclaration ouverture de chantier	05/01/2015	
Fin prévisionnelle des travaux	31/12/2015	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION

1 - Pilier : Intégration au territoire

1 - Cible : Un foncier maîtrisé

La piscine est implantée sur un terrain d'une surface de 6368 m², englobant également des terrains de tennis.

Le nouveau bâtiment venant en extension de la halle bassin existante et comprenant tous les locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement de la piscine (accueil, vestiaires, locaux du personnel, locaux technique) est situé entre les terrains de tennis et la halle bassin. L'objectif est de créer un véritable parvis entre les tennis et la piscine, desservant l'entrée piétonne de la piscine mais également des tennis. Ces derniers sont ainsi mis en valeur grâce aux travaux de la piscine.

Le nouvel aménagement permet également l'accès aux camions de livraisons de la chaufferie bois.

Au nord, l'espace libéré par la démolition du bâtiment « vestiaires » est aménagé pour servir d'aire de retournement.

Ce nouvel aménagement a été pensé afin de retrouver, entre la piscine et les tennis, un endroit piéton agréable.

2 - Cible : Un projet facile d'accès

Le projet de réhabilitation prévoit une mise au norme complète en terme d'accessibilité des personnes à mobilités réduites : création de places de stationnement PMR, cheminement adapté, accès au bâtiment de plain pied, toutes les parties du bâtiment accessible au public en RDC, sanitaires, douches et vestiaires adaptés aux PMR, fauteuil de mise à l'eau.

Actuellement, 40% du public scolaire se rend à la piscine à pied.

2 - Pilier : Lien social

1 - Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

La piscine est un outil qui répond aux attentes de tous les publics : scolaires, associations, activités d'entretien musculaire pour public plus âgé et accueil des publics sensibles (IME..). Elle est ouverte du lundi matin au dimanche midi, 350 jours par an, pour répondre aux besoins de tous les établissements scolaires du territoire et offrir des créneaux pour le public et les associations.

Il est envisagé d'augmenter les horaires d'ouverture de la piscine, notamment à la demande des associations.

La politique tarifaire de la piscine vise à aider les personnes en difficultés pour leur permettre l'accès. Les tarifs réduits s'appliquent aux - de 18 ans, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minima sociaux. Des tarifs spécifiques pour les activités d'entretien musculaires sont également accordés aux personnes âgées.

Les tarifs proposés avant les travaux seront maintenus ensuite.

Dans l'élaboration du projet de rénovation, la Communauté de communes a veillé à la qualité de vie des usagers et du personnel. Pour le traitement de l'air, 2 nouvelles centrales d'air seront installées pour réguler la température et

l'hygrométrie des locaux. Pour l'acoustique, des spécifications sont donnés pour tous les appareils et des toiles acoustiques seront posées autour de la halle bassin. Enfin, pour compléter l'installation et pour le bien être des usagers, un hammam sera installé.

Dans les marchés de travaux des clauses d'insertion sociales ont été prévues pour favoriser l'accès à l'emploi (1260 heures divisées sur 9 lots) et un coordinateur SPS est missionné durant la totalité du chantier pour assurer les meilleurs conditions de travail en sécurité.

2 - Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

Une signalétique bilingue sera mise en place.

Un événement musical sera organisé lors de l'inauguration en partenariat avec l'école de musique.

3 - Pilier : Transition écologique et énergétique

1 - Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

L'emprise du nouveau bâtiment n'augmente pas la surface d'imperméabilisation, cette surface étant précédemment déjà en enrobé.

2 - Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée

La production de chaleur nécessaire à la piscine sera assurée par une chaudière biomasse associée à une chaudière gaz haut rendement. La chaudière biomasse d'une puissance de 150 kW sera alimentée automatiquement en plaquettes de bois depuis le silo en sous-sol, juxtaposé à la chaufferie.

Pour arriver au choix de la chaudière bois, un diagnostic énergétique de la piscine existante puis une étude de la faisabilité de la chaudière bois ont été menés.

Un outil de gestion technique du bâtiment (GTB) permettant de réguler au plus juste tous les paramètres afin de limiter toutes les consommations de fluides et de récupérer toutes les données de consommations par postes sera installé.

Le projet a également fortement pris en compte le choix de matériaux optimal pour les économies d'énergies (isolation, étanchéité, éclairage...). Un bureau d'études fluide très exigeant sur ces critères suit le chantier.

4 - Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience

1 - Cible : Un projet source de valeur économique

Les marchés de travaux ont été passés selon la procédure adaptée afin de faciliter l'accès aux PME. De plus, en application de l'article 14 du Code des marchés publics, les entreprises titulaires de 9 des 19 lots se sont engagées à proposer une action d'insertion par l'activité économique à destination des bénéficiaires du RSA, des jeunes de faible niveau de qualification accompagnés par les Missions Locales ou des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle Emploi depuis 1 an en continu ou 24 mois en chômage récurrent.

Le chauffage de la piscine se fera via une chaudière bois. Le bois sera issu de la filière locale.

Par ailleurs, la piscine compte 6 emplois à temps plein. Il est possible que la rénovation de la piscine, du fait de l'augmentation de l'affluence, entraîne la création de poste supplémentaire.

2 - Cible : Un projet efficient

Une étude de faisabilité réalisée en amont a été réalisée.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Travaux	2 565 914.02	90.25
Maîtrise d'oeuvre	230 544.00	8.11
Mission SSI et OPC	31 000.00	1.09
Mission SPS	2 919.00	0.10
Mission contrôle technique	8 275.00	0.29
Frais divers	4 456.00	0.16
Total	2 843 108.02	100.00

Recettes		
Financier (co financeurs envisagé)	Montant (EUR HT)	%
Département	162 500.00	5.72
Etat - DETR	150 000.00	5.28
Etat - DETR	150 000.00	5.28
Région - Plan Bois Energie	32 259.00	1.13
Département - Plan Bois Energie	32 259.00	1.13
Région - Contrat de partenariat	500 000.00	17.59
Etat - Certificat d'economie d'energie	17 252.00	0.61
Autofinancement public	1 798 838.02	63.27
Total	2 843 108.02	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 25/09/2015

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Region : 500 000 EUR

Explication / Commentaires :

Avis favorable à l'unanimité.

Arnaud Pariscoat, Jean-Yves Le Guen et Serge Henry n'ont pas pris part à la délibération et au vote.

En l'état de la fiche-projet, 8 cibles sur 8 de la grille de questionnement pour la qualité des projets et leur durabilité semblent atteintes (à confirmer dans le dossier de demande de subvention).



Création du Photonics Park à Lannion - Phase 1

Pays du Trégor-Goëlo

Fonds sollicités :

Region

Axes :

Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique

Fiche Action :

FA 1.5 Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique

Fonctionnement / Investissement :

Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Lannion Trégor-Communauté

N° SIRET : 200 048 775 00

Forme juridique : EPCI

Représentant de la structure demandeuse : LE JEUNE Joël,

Représentant technique du projet : DURTESTE-ERCA Dany, Responsable Politiques contractuelles, dany.durteste-erca@lan

Adresse postale : 1 rue Monge - CS10761 22300 Lannion

Adresse électronique : communaute.agglomeration@lannion-tregor.com

Tel : 02 96 05 09 00

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Le projet Photonics Park a l'ambition de regrouper sur un espace commun du Parc industriel de Pégase à Lannion les principaux acteurs du domaine de la photonique, considérée par beaucoup comme étant « l'électronique du 21e siècle ». Cette technologie clé, qui est une thématique forte du Trégor depuis de nombreuses années, est aujourd'hui de nouveau en plein essor avec des croissances en emplois et en chiffre d'affaire supérieures à 10%/an, à la fois au niveau local, régional, national et international.

L'ambition de Photonics Park est de devenir à l'horizon 2020 un pôle photonique européen d'excellence spécialisé sur les technologies des fibres optiques spéciales et de leurs applications dans de nombreux domaines (Agri/Agro, Défense, Santé, Énergie/Environnement, ...). Ce centre impliquera les différentes compétences locales et plus largement régionales, allant de la recherche à l'industrie en passant par la formation.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Il s'agit de donner à Photonics Bretagne et donc à la région Bretagne une véritable vitrine de niveau régional, national et international y compris par la mise en place d'un site emblématique pour cette filière industrielle inscrite tant dans les Key technologies que H2020 et la S3 (portée par le Conseil Régional de Bretagne).

Pour que la photonique se développe et joue aussi son rôle de catalyseur du développement économique des autres filières d'activité, les acteurs de la photonique en Bretagne (entreprises, académiques, organisme de soutien au développement économique et l'innovation) ont développé une pratique de concertation systématique depuis plusieurs années. Ainsi ils ont répondu favorablement au projet de développement de la Photonique sur la base des objectifs qui se résument par :

- Regrouper les filières au niveau régional en incluant PME, Groupes Industriels, Formation et recherche, pour faciliter l'interaction entre ces types d'acteurs.
- Organiser les moyens de développer les technologies partagées et les technologies complémentaires manquantes.
- Développer la visibilité de la filière nationale et internationale et travailler à la synergie du potentiel breton avec les potentiels nationaux.
- Aider les PME à développer leurs activités à l'international avec notamment un soutien au marketing et au développement d'affaires pour le bien commercial de nos entreprises.

L'impact de ce projet sur le territoire va fort logiquement se traduire par des créations d'emplois, une augmentation du chiffre d'affaires des PME déjà présentes, des retombées économiques indirectes (hors-filière) chez les partenaires industriels des autres domaines et l'implantation de nouveaux acteurs industriels positionnés plus en aval sur la chaîne de valeurs des produits photoniques (intégrateurs et systémiers).

Le projet va également permettre, d'une part, d'établir d'une meilleure coordination entre les axes de recherche amont et les besoins des industriels et, d'autre part, de gagner en visibilité au niveau international.

De manière générale, la photonique est une technologie reconnue pour ses hautes performances et pour la qualité de son rendement. Le Projet Photonics Park jouera un rôle dans le développement de cette technologie dont les applications concernent le domaine de la santé (amélioration de la qualité des soins et réduction de leurs coûts), de l'industrie agro-alimentaire (filière stratégique en Bretagne car premier producteur agro-alimentaire européen), des télécommunications (fibre optique notamment), de la défense, de la sécurité, de la recherche scientifique, du génie civil ou encore de l'industrie (usinage notamment).

3 - Présentation resumée du projet

Le rachat d'une partie du site Alcatel-Lucent de Lannion par Lannion-Trégor Communauté constitue une réelle opportunité pour y établir ce projet. Il convient donc de réaliser des aménagements de bâtiments existants afin d'accueillir Photonics Bretagne, centre technologique breton financé dans le cadre du CPER 2015-2020 (Volet Innovation et Volet Recherche via le projet "Sophie" de l'objectif stratégique n°1 du volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), mais aussi des entreprises et des espaces partagés.

Le projet Photonics Park sera réalisé en trois phases. La présente demande de subvention concerne la première phase des travaux.

Première phase (objet de la présente demande de subvention) : réhabilitation du bâtiment F actuel, afin d'y accueillir les bureaux et laboratoires de Photonics Bretagne, et lancement des études (maitrise d'œuvre / bureau de contrôle...) afférentes à la deuxième phase.

Deuxième phase (qui fera l'objet d'une seconde demande de subvention) : réalisation des travaux relatifs à une extension permettant d'accueillir une tour de fibrage de qualité industrielle. Le bâtiment construit répondra à des caractéristiques de propreté exigeantes et une hauteur adaptée.

L'ensemble de ces travaux (phases 1 et 2) permettront à Photonics Bretagne (qui est d'ores et déjà locataire, sur le site) de s'installer dans des locaux adaptés à son projet de développement, au sein d'une véritable cité de la photonique, constituant ainsi l'un des piliers du développement industriel de l'économie bretonne. Les loyers seront maintenus au niveau actuel. Les travaux des phases 1 et 2 devront être pris en charge entièrement par des fonds publics.

Troisième phase (qui fera l'objet d'une troisième demande de subvention) : création d'espaces d'accueil d'entreprises contigus à Photonics Bretagne et d'un espace partagé permettant aux différents acteurs de se rencontrer de manière plus informelle.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Lannion

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Régional, Internationale

5 - Résultat attendu

Bon fonctionnement du bâtiment (retour positif des locataires).

Augmentation du nombre d'adhérents de l'association « Photonics Bretagne ».

Augmentation du nombre d'emplois dans la filière photonique (maintien du taux de croissance actuel : 10 % annuel).

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Début des travaux	01/08/2015	Fin des travaux prévue pour la fin 2016.
Fin de l'opération	31/12/2017	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION

1 - Pilier : Intégration au territoire

1 - Cible : Un foncier maîtrisé

Le projet sera réalisé dans un bâtiment existant sur l'ancien site Alcatel-Lucent racheté par Lannion-Trégor Communauté (réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel).

Le bâtiment sera requalifié afin de correspondre aux besoins des entreprises de la filière photonique.

Ce projet ne constitue donc pas une extension d'urbanisation et répond aux objectifs et règles d'urbanisme en vigueur.

2 - Cible : Un projet facile d'accès

Ce projet se situe sur la ville de Lannion, en plein cœur de l'espace industriel « Pégase », à proximité de l'aéroport et est relié à la gare SNCF par des transports en commun et des pistes cyclables.

Le bâtiment bénéficiera d'une connexion Très Haut Débit (comme c'est déjà le cas à ce jour).

2 - Pilier : Lien social

1 - Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

Ce projet permettra de rassembler en un lieu l'ensemble des acteurs de la filière photonique. Il s'agira du cœur de Photonics Park.

Photonics Bretagne est un cluster (grappe d'entreprises) technologique. Le bâtiment dans lequel il sera situé constituera un lieu de rassemblement cohérent, adapté, sain et moderne pour l'ensemble de la filière photonique. En effet, outre l'action de cluster que propose le centre technique Photonics Bretagne, il accueillera notamment des activités technologiques mutualisées ou encore des actions d'animations de filière. Des espaces partagés permettront le lien social entre le personnel des différentes entreprises et laboratoires.

Ce centre impliquera les différentes compétences locales allant de la recherche à l'industrie en passant par la formation, le transfert technologique et l'accompagnement à la création d'entreprise.

2 - Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

La signalétique du bâtiment se fera en français et en anglais ; et on examinera l'opportunité de l'afficher également en breton.

Le bâtiment sera ainsi en cohérence avec la portée nationale et internationale d'une démarche telle que Photonics Bretagne, et pourrait aussi valoriser la langue régionale (vecteur de cohésion sociale).

Par ailleurs, il est important de noter que ce projet soutenant le développement de la photonique, filière de haute technologie, est en cohérence avec l'histoire et le patrimoine local. En effet, le bassin de vie de Lannion est

historiquement marqué par le développement des hautes technologies (télécommunication, électronique, informatique, transformation de la matière). Cette caractéristique, constituante de l'identité locale, est d'ailleurs valorisée sur le plan du tourisme et de la pédagogie pour le grand public (Cité des Télécoms, Planétarium de Bretagne). A titre d'exemple, le Radôme de Pleumeur-Bodou est classé "Monument Historique" (labellisé « Patrimoine du XXe siècle »).

3 - Pilier : Transition écologique et énergétique

1 - Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

Le projet est situé dans un espace industriel. Aucun espace naturel n'est directement concerné.

Le parc arboré présent sur le site sera parfaitement préservé.

2 - Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée

Il s'agit d'un bâtiment datant des années 2000 dont les performances énergétiques sont satisfaisantes. La consommation énergétique du bâtiment fait d'ores et déjà l'objet d'un suivi mensuel, qui sera maintenu à l'avenir. En outre, le système de chauffage actuel est alimenté par du gaz dont le tarif a été négocié à la baisse. Dès lors, le bâtiment actuel présente des performances et un coût énergétiques intéressants.

Les travaux qui seront opérés prendront en compte la réglementation en vigueur (Réglementation Thermique 2012). Par ailleurs, Lannion-Trégor Communauté va étudier la faisabilité de la création d'une chaufferie centrale au bois issu de la filière Bois Énergie Locale pour chauffer l'ensemble du site, en réutilisant le réseau de chaleur existant (en lieu et place de l'actuel système au gaz).

4 - Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience

1 - Cible : Un projet source de valeur économique

Le déménagement du centre technologique Photonics Bretagne dans ces lieux, assorti aux investissements en équipements prévus au CPER Innovation et Recherche, assurera une évolution significative de Photonics Bretagne. Grâce à ceux-ci, le centre technique pourra développer de nouvelles thématiques orientées sur les capteurs et applications à partir de la fibre spéciale déjà développée par son équipe. Cette évolution significative de la plateforme technologique assurera une plus grande potentialité de transfert de technologies vers ses membres et une meilleure visibilité de la photonique bretonne au plan national et international.

L'impact de ce projet sur le territoire va se traduire par des créations d'emplois, une augmentation du chiffre d'affaires des PME déjà présentes, des retombées économiques indirectes (hors-filière photonique) chez les partenaires industriels des autres domaines et l'implantation de nouveaux acteurs industriels positionnés plus en aval sur la chaîne de valeurs des produits photoniques, et ce, grâce à une démarche de croisement de filières.

Par ailleurs, ce projet constitue une opportunité intéressante pour les entreprises du secteur du bâtiment, alors même que la conjoncture actuelle est défavorable. A titre d'exemple, on notera qu'entre 2013 et 2014, sur le territoire de LTC, la surface de locaux professionnels mis en chantier a chuté de 34.8% et le nombre de logements mis en chantier a chuté de 41.4% (source : Armorstat - Côtes d'Armor Développement).

Pour la réalisation des travaux, les entreprises sont sollicitées dans le cadre d'un marché public à bons de commande pertinemment alloti, tel que prévu par le Code des Marchés Publics. Il en résulte que la grande majorité des entreprises retenues seront des PME locales ou costarmorcaines.

2 - Cible : Un projet efficient

Ce projet a été élaboré puis adopté en étroite concertation avec Photonics Bretagne (futur locataire). Le cahier des charges et l'estimation des coûts ont été affinés progressivement et confrontés à des devis d'entreprises.

Le projet repose sur l'opportunité de réhabiliter une infrastructure existante (pose de cloisons, électricité, plomberie,

revêtements), ce qui est bien moins coûteux qu'un projet entièrement neuf.

Enfin, bien que particulièrement adapté aux entreprises de la photonique, le bâtiment pourra parfaitement accueillir d'autres activités (bien que cela ne soit pas prévu à ce jour). Il s'agit d'un investissement durable et polyvalent.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui

Assujettissement à la TVA : Oui

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Travaux	100 000.00	50.00
Maitrise d'Oeuvre	100 000.00	50.00
Total	200 000.00	100.00

Recettes		
Financier (co financeurs envisagé)	Montant (EUR HT)	%
Région - Contrat de partenariat	40 000.00	20.00
Etat - FNADT	40 000.00	20.00
Département - Contrat de territoire	40 000.00	20.00
Autofinancement public	80 000.00	40.00
Total	200 000.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 25/09/2015

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Region : 40 000 EUR

Explication / Commentaires :

Avis favorable à l'unanimité.

Joël Le Jeune, Hervé Guelou et Maurice Offret n'ont pas pris part à la délibération et au vote.

En l'état de la fiche-projet, au moins 6 cibles sur 8 de la grille de questionnement pour la qualité des projets et leur durabilité semblent atteintes (à confirmer dans le dossier de demande de subvention).

Concernant la cible relative à la mise en valeur du patrimoine et au développement des langues régionales, de l'art et de la culture, la Région indique qu'une signalétique valorisant la langue bretonne est souhaitée. Par ailleurs, une réflexion autour des arts numériques pourrait être intéressante dans le cadre des prochaines phases de ce projet.